

plairoit de nous imposer pour prix de son indulgence.

Ces conditions, dans leur substance & dans leur effet nécessaire, sont une rupture avec l'Angleterre & l'exclusion de son commerce de nos ports, & le traité avec la France est tellement construit qu'il lui sera permis d'armer des bâtimens, de former des équipages, & de vendre les prises dans notre pays, sans que nos cours de justice puissent en connoître.

Si même elle se trompoit en cela, elle n'a aucun doute, d'après notre désir de conserver la paix, que nous ne soyons toujours prêts d'en venir à un accommodement, & de renoncer à nos prétentions d'indemnité pour n'être plus exposés à aucune agression de sa part ; pendant ce temps-là elle remplira, à ce qu'elle espere, deux objets très-importans : elle portera atteinte au commerce que l'Angleterre fait sur nos côtes, & en nous pillant, non seulement elle acquerra de quoi augmenter son trésor, mais aussi elle employera & soutiendra un grand nombre de personnes de son pays. Un troisieme objet, qui n'est pas d'une moindre importance, sera la destruction en partie de nos ressources, & par là nous deviendrons plus dépendans d'elle comme alliés, & moins à craindre comme ennemis.

Telles sont, dans mon opinion, mes concitoyens, les vues de la France dans les mesures qu'elle prend actuellement à l'égard de ce pays, & je suis fortement persuadé que le seul moyen de la faire renoncer à ces mesures, est de la convaincre par notre conduite qu'elle ne doit point se flatter de les voir réussir ; de la convaincre, par des moyens fermes & vigoureux qui nous réuniroient tous, que ses opinions par rapport à nous sont erronées, & que nous sommes déterminés à courir tous les risques & à faire tous les sacrifices, pour maintenir nos droits, repousser toutes attaques injustes, demander réparation des torts qu'on nous a fait, sous les plus frivoles